

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 07/09/2009

Réception par le Prefet : 07/09/2009

Publication : 11/09/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-11-3-12

Séance du vendredi 4 septembre 2009

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

ETUDE SUR UNE « STRATÉGIE COMMUNE DES ACTEURS PUBLICS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU TRÈS HAUT DÉBIT »

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 di 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Donne son accord à l'engagement de cette étude « Stratégie commune des acteurs publics pour le développement du très haut débit » sous la maîtrise d'ouvrage de la Région,
- Décide de prendre en charge un tiers de son coût estimé à 90 000 €,
- Autorise le Président à signer tout document relatif à ce projet.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions